

Ministère des Affaires Sociales

وزارة الشؤون الاجتماعية

04 FEV. 1991

Le Ministre

الوزير

RECEPISSE D'ENREGISTREMENT DE
DECLARATION DE CONSTITUTION
D'UNE ORGANISATION SYNDICALE.

(LOI N° 90-14 DU 2 JUIN 1990 RELATIVE AUX MODALITES
D'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL).



Le 23 Septembre 1990 a été déposée, par les membres fondateurs auprès du Ministre chargé du travail, conformément à la loi n° 90-14 du 2 JUin 1990 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, la déclaration de constitution de l'organisation syndicale:

- Dénomination : Confédération Syndicale des Forces Productives.
- Objet statutaire : Défense des intérêts des travailleurs et prise en charge de leurs préoccupations socio-professionnelles.
- Siège : 4 place du 1er Novembre ORAN.
- Président : Monsieur BENZAID Ben Ibrir
Né le 15 /4/ 1946 à Beni Saf Wilaya de Tlemcen.
Domicile : T 25 Cité Falaises (SEDDIKIA) ORAN.
- Secrétaire Général : Monsieur HAMEK Hanifi.

La dite organisation a été enregistrée sous la référence n° 30.RE. du 4 Février 1991 conformément à la loi n° 90-14 sus citée.

Dont délivrance du présent récépissé aux fins de publicité légale ainsi que pour toute autre fin de droit.



وزير الشؤون الاجتماعية
محمد غريسا